

Note d'INFORMATION URGENTE

Assistant.e.s de Service Social: alerte et mobilisation maximum face au gouvernement qui supprime le départ anticipé à la retraite

Le 19 juin, le ministère de la santé va présenter officiellement le projet de décret des socio-éducatifs de la FPH en leur enlevant la catégorie active (*document reçu le 13 juin*).

A ce jour, les Assistant.e.s de Service Social travaillant dans les services de soins ont une reconnaissance de la pénibilité de leur travail et bénéficient du dispositif de départ anticipé à la retraite. Elles et ils peuvent partir à la retraite à partir de 57 ans, et si elles ou ils n'ont pas une carrière complète, la décote (ou abattement sur la retraite) s'annule à 62 ans. Avec la suppression de la catégorie active elles pourront partir seulement à 62 ans et la décote s'annulera seulement à 67 ans !

Pour de nombreux agent.e.s ayant prévu de partir après le 1^{er} février 2019, c'est brutalement 5 ans de plus à travailler !!!

La Fédération interpelle les syndicats et les personnels pour exiger le retrait immédiat de ces dispositions dans le projet de décret qui est soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière qui devrait se réunir le 26 juin prochain !

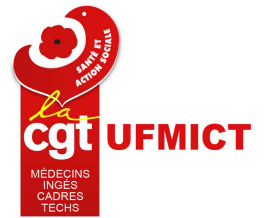
Cette disposition régressive ne figurait dans aucune des versions précédentes du projet de texte issu du protocole PPCR et correspond à un pas supplémentaire dans la remise en cause des droits des agent.e.s. La profession d'assistant.e de service social ne figurait nullement dans les professions visées par la loi suite au protocole Bachelot qui retirait en 2010 la reconnaissance de la catégorie active « en échange » d'un passage en catégorie A.

La CGT continue de se battre pour que les infirmières hospitalières obtiennent comme les infirmiers sapeurs pompiers territoriaux l'ont obtenu en 2017 la catégorie A et la catégorie active.

La revendication des assistant.e.s sociales est identique : reconnaissance de leur qualification et de la pénibilité de leur travail.

Le Président de la république dit faire de l'égalité sa priorité, et son gouvernement comme les précédents continue d'attaquer les droits des professions à très grande majorité féminine, comme les assistantes du service social des hôpitaux!

La réponse à cette provocation ministérielle doit être massive et le point de départ d'une campagne en vue de la reconquête de la catégorie active pour tous et toutes.



Nous proposons un tract pour diffuser aux agents et une motion des syndicats et du personnel à envoyer au ministère, la DGOS et la Fédération

Mails :

Cabinet du Ministère : sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Direction de la DGOS : dgos-dir@sante.gouv.fr

Fédération CGT de la santé et Action Sociale : revendic@cgt.sante.fr